

## À LIRE AVANT DE CANDIDATER

### I - Conditions d'éligibilité :

- Obtenir une moyenne générale depuis votre L1 de **11,5/20** minimum, pour candidater.
- Tout étudiant de la FdS, quelle que soit sa nationalité, peut effectuer une mobilité internationale.
- Être impérativement inscrit administrativement à la FdS l'année de votre mobilité à l'étranger.
- Avoir achevé au moins deux années d'études supérieures pour candidater (sont privilégiés les départs en L3, M1 et M2, sous **réserve d'acceptation** de votre **responsable pédagogique de l'année de mobilité** et du **coordinateur des Relations Internationales** de votre discipline).
- Possibilité de partir un semestre ou une année à l'étranger.
- Valider impérativement son année en cours pour pouvoir partir à l'étranger.

### II - Modalités de candidature :

- S'informer sur les accords Erasmus+ ou accords de partenariat existants avec la Faculté des Sciences et en lien avec votre département *via* le site FdS : <https://sciences.edu.umontpellier.fr/relations-internationales/partenariats-par-departements/>
- Les accords fonctionnent par département, par exemple : **si vous êtes étudiant(e) du département** Biologie Biochimie, soit Mécanisme du Vivant, votre choix d'université doit s'orienter uniquement sur des accords de Biologie Mécanisme du Vivant. Vous devez respecter le nombre de place. Nous ne mettrons en place aucun accord avec place supplémentaire durant votre mobilité.

### III - Validation de votre candidature :

- Elle devra être validée dans un premier temps par le coordinateur RI de votre département, puis par votre responsable pédagogique de l'année N+1, et enfin par le Pôle des Relations Internationales de la FdS en charge de vérifier votre candidature. **La décision finale reviendra à l'université partenaire.**
- Le Pôle des Relations Internationales de la FdS sera chargé de votre nomination auprès de l'université partenaire uniquement après réception et étude de votre candidature.



#### **IV -Pré-inscription en ligne à faire auprès du choix 1 ou 2 :**

Après votre nomination, vous êtes autorisé(e) à faire votre pré-inscription en ligne auprès de l'université partenaire (choix 1 ou 2) qui exige une pré-inscription en ligne. Il est de la responsabilité de l'étudiant d'aller rechercher les deadlines de pré-inscription sur le site de l'université partenaire.

#### **V -Conseils avant de candidater :**

Choisissez un établissement qui propose des cours qui vous intéressent et qui sont en cohérence avec votre formation à la FdS. C'est le responsable pédagogique de l'année N+1 qui validera vos cours sur le contrat pédagogique. Le catalogue des cours est très souvent disponible sur le site internet des universités partenaires.

- **Évaluez le budget de votre mobilité** : pour cela, renseignez-vous sur le prix des résidences étudiantes à l'étranger sur les sites internet des universités partenaires, sur le prix des colocations, des transports en commun, du coût de la vie, etc.
- Donnez-vous l'opportunité d'avoir des loisirs, de faire des sorties afin de profiter pleinement de votre **immersion culturelle**.

**Pensez à des destinations alternatives : le Royaume -Uni n'est pas la seule destination qui offre des cours en anglais. C'est donc une occasion pour vous de vous démarquer en ayant l'approche d'une culture différente et d'une langue peu souvent apprise.**